

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1731 du 11 octobre 2023

Portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en conseil des ministres ;

Vu le décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire;

Vu le décret n° 92-555 du 9 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 94-354 du 30 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n° 2005-234 du 03 mai 2005 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels diplomatique, consulaire ou assimilés, aux personnels administratif, technique et de service en poste à l'étranger ;

Vu le décret n° 2019-247 du 27 août 2019 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo;

Vu le décret n° 2019-289 du 10 octobre 2019 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire et du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre;

Vu le décret n° 2021-332 du 6 juin 2021 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger;

Vu le décret n°2021-524 du 14 décembre 2021, portant organisation du ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger;

Vu le décret n°2021-525 du 14 décembre 2021, portant organisation du secrétariat du ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1851 du 24 septembre 2022 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger ;

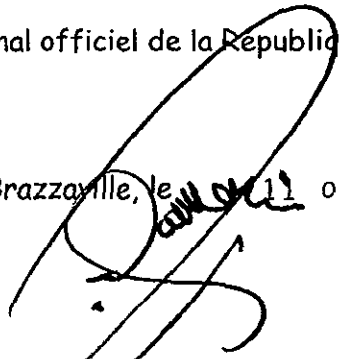
DECRETE:

Article premier: Monsieur ITOUA Guy Nestor, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

2023 - 1731

Fait à Brazzaville, le 11 octobre 2023

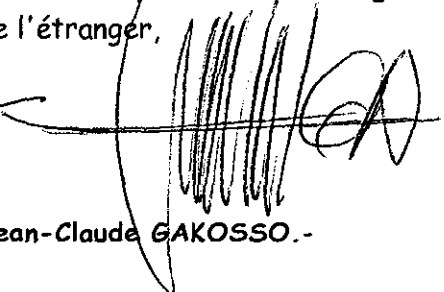

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le premier ministre, Chef du Gouvernement,

Le ministre des affaires étrangères,
de la francophonie et des congolais
de l'étranger,


Anatole Collinet MAKOSSO.-


Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de l'économie et des finances,

Le ministre du budget, des comptes
publics et du portefeuille public,


Jean-Baptiste ONDAYE.-


Ludovic NGATSE.-